

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU SAMEDI 31 JANVIER 2015**

L'an deux mille quinze, le trente et un janvier à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué le 15/01/2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Monsieur Guy LEPAGE.

Nombre de Membres élus : 19, en fonction : 19, qui ont délibéré : 19,

Etaient présents : M. Guy LEPAGE, M. Francis BONNE, M. Jacques BARILLY, M. Marc GUÉNIOT, Mme Sophie DROZDOWIEZ, Mme Claude DRUMEL, M. Robert GALMOT, M. Michel BELDJOUDI, Mme Françoise MORETTE, Mme Claudine CHATELAIN, M. Bernard NOLEVAUX, M. Patrick MALLY, Mme Isabelle PARENT, Mme Christelle CAHART, M. Arnaud FAUCHERON, Mme Anne MANDRA, Mme Noémie MAYET.

Absents excusés : M. Jean-Paul GRASMUCK ayant donné pouvoir à Me Claude DRUMEL, Me Myriam HIBLOT ayant donné pouvoir à Me Françoise MORETTE.

Secrétaire élu : M. BARILLY.

.....

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend les décisions suivantes :

DÉLIBÉRATION n° 1 : PROPRIÉTÉ WEBER :

Le Maire rappelle qu'il a eu plusieurs contacts avec les propriétaires du Terrain Weber à Bazeilles. Lors du Conseil Municipal du 24 novembre 2014, le Maire a été autorisé à négocier le prix avec les propriétaires en vue d'une future acquisition. Finalement la négociation a abouti au prix de 285.000 € auquel s'ajoute le montant des frais d'actes notariés pour 4.700 €.

Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION n° 2 : CESSION MAISON ARDENNAISE 2 RUE DORIVAL ET 12 RUE JEAN LAMOUR A BAZEILLES :

A la demande du Préfet des Ardennes et au terme des dispositions de l'article L 443-7 du Code de la construction et de l'urbanisme, le Conseil municipal donne son accord pour la cession des maisons sises 2 Rue Dorival et 12 Rue Jean Lamour à Bazeilles.

Approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION n° 3 : ADMISSION EN NON-VALEUR :

Suite à la transmission de l'état des admissions en non-valeur par le Trésorier de Sedan, le Conseil municipal adopte ces admissions en non-valeur pour 1.800,38 € correspondant à des restes à recouvrer dont le montant est inférieur au seuil de poursuite, à des poursuites restées sans effet, à des personnes placées en surendettement bénéficiant de décisions d'effacement de dette ou à des redevables dont les demandes de renseignements demeurent infructueuses.

Approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION n° 4 : INDEMNISATION VERSÉE AUX AGENTS POUR TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES DES PERSONNELS POUR L'ORGANISATION DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES :

Au terme des dispositions de l'arrêté du 13 février 2004 relatif à l'indemnité pour travaux supplémentaires allouée à certains personnels à l'occasion des élections politiques et de la circulaire du Ministre de l'Intérieur n° INT/A/14/31417C du 31 décembre 2014 relative à l'organisation matérielle et au déroulement des élections des représentants départementaux les 22 et 29 mars 2015, le Conseil municipal adopte le principe du versement d'une indemnité exceptionnelle pour les agents amenés à participer aux opérations électorales.

Approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION n° 5 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES :

Vu le compte-rendu de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 25 novembre 2014 et l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le Conseil municipal adopte le compte rendu de la CLECT sur les évaluations de charges pour 2014 dont le montant s'élève à 1.448.017 € ; montant reconduit pour 2015.

Approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION n° 6 : DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE DE BAZEILLES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCÉE :

Le décret du 24 octobre 2014 modifie la représentativité des collectivités territoriales aux conseils d'administration dans les établissements publics. Le Conseil municipal désigne le Maire pour représenter la commune de Bazeilles.

Approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION n° 7 : TRAVAUX RUE DU FOUR :

Il a été constaté une forte dégradation des conditions de sécurité Rue du Four. Afin d'y remédier, la décision a été prise, avec l'accord du Conseil Général, d'effectuer des travaux de sécurisation. La société D.ST.P a été retenue pour effectuer ces aménagements pour un montant de 9.840 € TTC.

Approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION n° 8 : TRAVAUX RUE DU COMMANDANT LAMBERT :

Compte tenu de la dégradation de la voirie Rue du Commandant LAMBERT en raison des travaux réalisés Rue Flamanville et du devis présenté par Eurovia de 98.4127,16 € (TTC) pour l'aménagement de la Rue, le Conseil municipal approuve ces travaux.

Approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION n° 9 : PORTE D'ENTRÉE DE LA POSTE :

Compte tenu des textes en vigueur nécessitant la mise en œuvre de l'accessibilité des établissements recevant du public, en particulier pour les personnes à mobilité réduite, le Conseil municipal accède à la demande de La Poste pour la mise en œuvre de l'aménagement de la porte d'entrée du bureau de La Poste situé à BAZEILLES, pour un montant de 6.419 € HT.

Approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION n° 10 : PARTICIPATION AU RENOUELEMENT DE MATERIELS POUR L'USB :

Le Conseil municipal accède à la demande de l'USB pour le renouvellement d'un réfrigérateur et d'un congélateur pour un montant total de 538,50 €.

Approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION n° 11 : CRÉATION DE L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE :

Le Maire présente le projet de création de l'Agence Technique Départementale des Ardennes, qui aura mission d'entreprendre toutes études, recherches, démarches et réalisations nécessaires en soutien aux communes et établissements y adhérant. Les futurs statuts prévoient que les membres du Conseil d'Administration seront désignés par un premier collège, des Conseillers départementaux, et par un deuxième collège, des Maires et d'un Président d'EPCI.

Cette future agence fonctionne déjà sous la forme d'une mission, décidée en Commission Permanente du Conseil Général des Ardennes, en date du 4 novembre 2014.

Les missions d'assistance proposées au Conseil d'administration consisteront en :

- l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la définition des besoins et l'établissement du programme, la consultation d'une maîtrise d'œuvre privée études et/ou travaux, le conseil, l'accompagnement technique, l'expertise et la médiation,
- la réalisation de petites missions de maîtrise d'œuvre, d'études et de petits projets, en l'absence de bureaux d'études,
- l'agence accompagnera les communes sur toutes les questions relatives à la voirie communale, de la définition des besoins à la réalisation des travaux (AMO),
- des formations diverses : gestion du domaine public, analyse financière ...

Approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION n° 12 : INSTALLATION D'UNE FRITERIE :

Le Maire informe la Conseil municipal de la demande formulée par Monsieur PETRUCCELLI pour l'installation d'une friterie ambulante Rue du Général Lebrun. Le Conseil municipal accepte cette installation, sur 3 places de stationnement, les lundi, mardi, mercredi et jeudi de 11h à 13h30. Le Conseil municipal fixe le prix de cette occupation du domaine public à 150 € par mois.

Approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION n° 13 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'USB

L'Union Sportive Bazeillaise a sollicité la commune pour le versement d'une subvention exceptionnelle, destinée au financement d'un échange sportif et culturel avec la ville de PULA (Sardaigne) et pour la participation à un tournoi international à Barcelone (Espagne) pour les équipes de Foot U12 et U13. Compte tenu de l'intérêt de cette opération pour les jeunes participants, le Conseil municipal accepte le principe du versement d'une subvention et fixe son montant à 500 € pour chaque équipe.

Approuvé à l'unanimité moins une abstention.

DÉLIBÉRATION n° 14 : SOUTIEN AU VŒU DU CONSEIL REGIONAL CONTRE LA DÉGRADATION DE LA DESSERTE TGV ENTRE LES ARDENNES ET PARIS

Le Conseil municipal a été destinataire d'un vœu du Conseil Régional émanant du groupe UMP-UDI-DVD, et souhaite s'y associer pour le maintien de l'attractivité du territoire, et pour le maintien d'une desserte correcte entre Paris et les Ardennes.

QUESTIONS DIVERSES :

- Friterie Montvillers,
- Aménagement de la sortie du Casino,
- Information sur le terrain de l'hôpital,
- Information sur le réseau Internet,
- Information sur le partenariat avec la ville de Fréjus,
- Vente d'un terrain au Lotissement les Vergers du Moulin,
- Communication de la date du Noël du personnel 2015.

**La séance est levée à onze heures trente,
Fait et délibéré, les an, mois et jour susdits.**

Procès-verbal publié au Registre Communal des Délibérations